



**FFSA**  
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



**8<sup>ème</sup> Rallye National Monts et Coteaux**  
Coupe de France des Rallyes (coef. 3)  
Participation Etrangère Autorisée (PEA)

**17 & 18 NOVEMBRE 2017**

**REGLEMENT  
PARTICULIER**

**Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes**

**ASA RHONE 40, COURS VERDUN - 69002 LYON**  
Tél. : 04.78.38.15.70 - Fax : 04.78.42.25.67

## **Toutes les infos sur le déroulement du Rallye :**

Confirmation d'engagement

Horaire de convocation

Divers

### **Sites Internet :**

[www.asarhone.com](http://www.asarhone.com) | [www.rallyeopsm.com](http://www.rallyeopsm.com)

- **Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français. Les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conforme au règlement standard F.F.S.A**

## PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** Lundi 25 Septembre 2017.

**Ouverture des engagements :** Lundi 25 Septembre 2017.

**Clôture des engagements :** Lundi 6 Novembre 2017 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

**Mise à disposition du road – book :** samedi 11 novembre et dimanche 12 novembre 2017, Bar L'Escapade - Place de la Bascule, 69440 TALUYERS.

**Dates et heures des reconnaissances :**

Le samedi 11 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dimanche 12 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

**Vérifications administratives :**

Le vendredi 17 Novembre 2017 de 12h00 à 17h30.

**Vérifications techniques :**

Le vendredi 17 Novembre 2017 de 12h15 à 17h45.

**Attention : Les contrôles des documents seront impérativement clos à 17h30 et des voitures à 17h45.**

**Mise en parc fermé :** Vendredi 17 Novembre 2017 à partir de 12h45, à l'issue des vérifications techniques

**1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs :** Vendredi 17 Novembre 2017 à 16h45 (1 heure avant la fin des contrôles) au P.C - « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny -

**Affichage de la liste des concurrents admis au départ, ordre et heures de départ de la 1<sup>ère</sup> étape :** Vendredi 17 Novembre 2017 à 18h15 au parc.

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape :** Vendredi 17 novembre 2017 à 18h45 (1<sup>ère</sup> voiture), Saint Laurent d'Agny

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :** Vendredi 17 novembre 2017 à 21h06 (1<sup>ère</sup> voiture), Saint Laurent d'Agny

**Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la première étape et affichage des ordre et heures de départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** vendredi 17 novembre 2017 à 23h40, au Parc Fermé à Saint Laurent d'Agny.

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** Samedi 18 novembre 2017 :15 minutes après le dernier concurrent VHC (soit théoriquement 9h00), à Saint Laurent d'Agny.

**Arrivée du rallye :** Samedi 18 novembre 2017 à 16h50 à Saint Laurent d'Agny

**Vérification finale :** Samedi 18 novembre 2017 dès l'arrivée du rallye **Garage THOLLET.**

**Affichage du classement final provisoire :** Samedi 18 novembre 2017, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

**Remise des prix :** Samedi 18 novembre 2017 à l'arrivée du rallye **sur le podium.**

**L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX.**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile du RHÔNE en qualité d'organisateur administratif et l'association OPSM en qualité d'organisateur technique organisent les 17 et 18 Novembre 2017, le **8<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL MONTS ET COTEAUX.**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile n° 28 en date du 21/08/2017 et par la Fédération Française du Sport Automobile n° 850 en date du 22/09/2017.

**Comité d'organisation :**

Le Président de l'ASA du RHÔNE Gilles MONDESIR et son Comité Directeur  
Le Président Monsieur François BUISSON et les membres de l'OPSM

**Organisateur administratif :** Association Sportive Automobile du RHÔNE

**Organisateur technique :** O.P.S.M : Monsieur François BUISSON

**Secrétariat du rallye :**

ASA DU RHONE  
40, COURS VERDUN  
69002 LYON  
Téléphone : 04.78.38.15.70 Télécopie : 04.78.42.25.67  
Internet : <http://www.asarhone.com>

**Permanence du Rallye :** PC « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny.

**Tableau officiel d'affichage :** Vendredi 17 novembre 2017 et le Samedi 18 novembre 2017 au Parc fermé

**1.1P. Officiels**

<b>Observateur Ligue Rhône-Alpes :</b>	Denis MOCELLIN		
<b>Président du Collège des commissaires sportifs :</b>	Hervé BESSON	15182	05-09
<b>Commissaires Sportifs :</b>	Marie-Noëlle FAURE	20373	05-20
	Max DECARPENTRIE	3433	08-09
<b>Directeur de Course :</b>	Thierry HERITIER	1713	05-15
<b>Directeurs de Course Adjoints :</b>	Daniel BLANQUIN	1941	03-08
	Didier ROSSIGNOL	11521	05-11
	Maxime LUSSIANA	233332	05-10
<b>Directeur de Course adjoint Véhicule Tricolore :</b>	Fernand VERRIERE	6123	05-20
<b>Directeur de Course adjoint Véhicule Balai :</b>	VERNET Daniel	147321	05-08
<b>Directeurs de course délégués aux épreuves spéciales :</b>	Marc CIER	2942	07-06
	Jean-Paul DURAND	27683	05-03
	Marc HABOUZIT	7145	16-10
<b>Adjoint délégué :</b>	NC		
	Pascal LAFOND	227446	04-04
	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
<b>Adjoint délégué Inter sécurité :</b>	Catherine CHAMPOMIER	8654	16-10
<b>Véhicule Autorité :</b>	François BUISSON	162483	05-15
<b>Officiel sécurité 000 :</b>	Mathis AUBIER	192805	05-10
<b>Officiel sécurité 00 :</b>	Patrick GAGNAIRE	3062	05-02
<b>Responsable Parc fermé :</b>	Laurent VERRIERE	34192	05-20
<b>Responsable Parc d'Assistance :</b>	Jean-Yves THOLLET	140264	05-15

<b>Chargés des relations avec les concurrents :</b>	Emilie TRAMONT	179234	05-14
	Valérie JEUNE	161099	05-07
	Nathalie PERRIN	1716	05-15
	Floréal PITARCH	2729	05-11
<b>Responsable carnets de bord :</b>	Floréal PITARCH	2729	05-11
<b>Commissaire Technique responsable :</b>	Olivier CAPPELLETTI	134399	05-07
<b>Commissaires Techniques :</b>	Jean-Marc RANCON	14085	05-15
	Christian RACHEX	44181	05-18
	Yannick MARTIN	138098	05-14
	Yannick BOSSEAU	223616	05-15
	Georges SANDELION	245840	05-03
<b>Chargé de la Publicité :</b>	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-15
<b>Juges de Fait :</b>	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-15
	Ludovic PION	146299	05-15
<b>Chargée des relations avec la Presse :</b>	Olivier FOURNIER MONGIEUX		
<b>Speaker :</b>	François GUENOT		
<b>Chargé des relations avec les commissaires :</b>	Thierry HERITIER	1713	05-15
<b>Médecin Chef :</b>	Docteur PELET		
<b>Véhicule Info :</b>	Gilbert MERMET	34846	05-15
	Claude CARRAS	178649	05-15
<b>Chronométrage :</b>	libre au 1/10 <sup>ème</sup>		
<b>Informatique :</b>	Corinne BEFFY		

### 1.2P. Eligibilité

Le 8<sup>ème</sup> Rallye National Monts et Coteaux compte pour :

- la Coupe de France des rallyes 2018 (coef. 3),
- le Championnat de La Ligue Rhône Alpes du Sport Automobile 2017,
- le Challenge CLIO (voir détails sur [www.rallyeopsm.com](http://www.rallyeopsm.com))
- le Challenge de l'ASA du RHONE.

### 1.3P. Vérifications

Les équipages engagés devront consulter le site de l'ASA et respecter scrupuleusement leur horaire de convocation

Tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation donnera lieu à une pénalisation, conformément à l'article 1.3.1 du règlement standard de la F.F.S.A.

**Les équipages devront présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoire en 2017, lors des vérifications techniques.**

Les vérifications auront lieu : « Espace Rural d'Animation », 69440 Saint Laurent d'Agny

- **Vérifications administratives :** Le vendredi 17 Novembre 2017 de 12h00 à 17h30.
- **Vérifications techniques :** Le vendredi 17 Novembre 2017 de 12h15 à 17h45.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées aussitôt après l'arrivée du rallye au Garage J.Y. THOLLET - 512 route de Ravel à Saint Laurent d'Agny -.

Tarif horaire de la main-d'œuvre : 60,00 € TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions - Concurrents admis

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 8<sup>ème</sup> Rallye National MONTS ET COTEAUX doit adresser à l'Association Sportive Automobile du Rhône, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 6 novembre 2017** à minuit (cachet de la poste faisant foi.)

Chèques à établir à l'ordre de l'ASA du Rhône.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés (Modernes + VHC) est fixé à **180 voitures**.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si le nombre des demandes d'engagements est inférieur à 80.

### 3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés (Suivant réglementation de la FFSA) :

- Avec la publicité facultative des Organisateur
  - **460 €** Si inscription avant le 23 octobre minuit
  - **480 €** Si inscription après le 23 octobre
- Sans la publicité facultative des Organisateur : **960 €**

Le Road Book sera disponible le samedi 11 et le dimanche 12 Novembre 2017 : Bar l'Escapade, place de la Bascule, 69440 Taluyers

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par écrit.

La retenue sera :

- De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

L'assistance sera rigoureusement interdite en dehors du parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire. Des contrôles seront effectués par des juges de fait : toute infraction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Seul le véhicule portant le sticker numéroté « ASSISTANCE » sera autorisé dans le parc d'assistance.

Parc remorque fléché obligatoire (aucune remorque ne sera admise sur le parc d'assistance)

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance sera de : 108,550 km dont 46,700 km d'épreuves spéciales.

**Les concurrents devront prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets et laisser leur emplacement propre.**

### 4.6. Identification des voitures

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à

l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

**Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.**

#### 4.8. Extincteurs

Les extincteurs installés conforme à la liste n° 16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et ce, jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités collectives obligatoires et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. Description

Le 8<sup>ème</sup> Rallye National Monts et Coteaux représente un parcours de **285,500 Km**

**Il est divisé en 2 étapes et 3 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109 Km.**

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

#### **Vendredi 17 novembre 2017**

ES 1 Chaussan - Rontalon	: 6,200 x 1 = 6,200 Km
ES 2 Thurins – Yzeron	: 8,900 x 1 = 8,900 Km

#### **Samedi 18 novembre 2017**

ES N° 3/6 Saint Sorlin - Rontalon	: 13,950 x 2 = 27,900 Km
ES N° 4/7 Thurins – Yzeron	: 8,900 x 2 = 17,800 Km
ES N° 5/8 Coise – Saint Didier sous Riverie	: 24,100 x 2 = 48,200 Km

Distance totale **109,00 Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe 1 du présent règlement.

### 6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans le strict respect des jours et heures imposés (voir ci-après).

L'ES 1 reprenant la seconde partie de l'ES 3/6, il n'y aura pas de passages supplémentaires pour la reconnaître.

**6.2.6P.** Les organisateurs prévoient 2 jours de reconnaissances :

Le **samedi 11 novembre** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le **dimanche 12 novembre** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

**6.2.7P.** Pénalités :

Conforme au règlement standard FFSA

### **7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles oranges ou jaunes marquées des fonctions : Commissaire, Chef de Poste, Directeur d'épreuve, Directeur de Course, Relation Concurrents.

### **7.5P. Epreuves Spéciales**

Conforme au règlement standard FFSA

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

- **Les dépanneuses présentes au départ des Epreuves Spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but si nécessaire de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant restera à la charge du concurrent**

### **7.5.17.14 Déclaration d'abandon**

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information et l'autocollant « n° d'urgence » remise au moment des vérifications.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA et au **règlement de la coupe de France 2018**

## **ARTICLE 10P. PRIX - COUPES**

Les classes suivantes seront confondues :

- WRC / A8W / FA8W / A8 4RM / FA8 4RM / A8 2RM / FA8 2RM
- A7 / FA7
- A7S / A7K
- A6 / FA6
- A5 / FA5
- N4 4RM / FN4 4RM / N4 2RM / FN4 2RM

Coupes : Tous les concurrents classés seront récompensés.

Plusieurs coupes seront remises à des commissaires.

<b>GENERAL</b>	<b>80 à 100 partants</b>	<b>+ de 100 partants</b>
1 <sup>er</sup>	480 €	580 €
2 <sup>ème</sup>	320 €	400 €
3 <sup>ème</sup>	240 €	290 €
4 <sup>ème</sup>		200 €
5 <sup>ème</sup>		150 €



<b>GROUPES (x 5)</b>	<b>1 à 4 partants</b>	<b>5 à 25 partants</b>	<b>+ de 25 partants</b>
1 <sup>er</sup>	100 €	200 €	450 €
2 <sup>ème</sup>		100 €	220 €
3 <sup>ème</sup>		60 €	150 €

<b>CLASSES (x 20)</b>	<b>1 à 5 partants</b>	<b>6 à 15 partants</b>	<b>+ de 15 partants</b>
1 <sup>er</sup>	200 €	300 €	480 €
2 <sup>ème</sup>	100 €	150 €	240 €
3 <sup>ème</sup>		100 €	120 €
			80 €

Equipage Féminin 1<sup>er</sup> 200 €

L'ensemble des prix est cumulable, les coupes non cumulables.

Des coupes seront remises aux commissaires.

La remise des prix aura lieu le Samedi 18 novembre 2017 sur le podium d'arrivée, au Parc Fermé

**Les chèques et les classements seront envoyés à tous les équipages primés par courrier à compter du mardi 21 novembre 2017.**